

VILLE de
SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Arrondissement de Wissembourg

67250 - B.P. 19



☎ 03.88.80.40.42

Fax 03.88.80.52.44

E-mail: mairie.soultzsousforets@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,
- VU l'article L 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, par arrêté motivé, à réserver des emplacements pour faciliter la circulation et le stationnement des transports publics de voyageurs,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 225

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Un emplacement de stationnement est réservé dans la rue des Barons de Fleckenstein, devant le parc de la Maison des Associations, aux autocars assurant les transports scolaires des élèves des écoles maternelle et élémentaire de Soultz-sous-Forêts.

Cette interdiction est valable les jours de classe de 7h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30,

Article 2 : Cet emplacement sera matérialisé au sol et un panneau de signalisation sera implanté au droit de cet emplacement pour interdire l'arrêt et le stationnement aux véhicules aux heures et jours non autorisés.

Les travaux et les panneaux appropriés seront mis en place par la Ville de Soultz-sous-Forêts.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Wissembourg,
- Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Procureur de la République à Strasbourg,
- Archives Mairie.

Il sera affiché à la Mairie de Soultz-sous-Forêts.

Alfred SCHMITT,
Maire de Soultz-sous-Forêts :

